Finances Québec

Paragraphe 20° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2)

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Dépenses de fonction du directeur de cabinet ou d'un titulaire d'emploi supérieur

Exercice financier : 2024-2025
Trimestre : Avril à juin

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût
Julie Gingras	Sous-ministre	Rencontre de travail	2024-04-10	21 $
Martin Guérard	Sous-ministre adjoint	Rencontre de travail	2024-04-10	29 $

Information complémentaire

— Les frais déclarés sont ceux comptabilisés pour le trimestre.